

Le Cercle de silence de Toulouse

ATTENTION : Le Cercle de silence de Toulouse a repris son jour et son heure habituels : il aura donc lieu mardi 27 Juillet 2021 entre 18h30 et 19h30, toujours sur la place du Capitole.

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève. Même si votre participation est réduite à quelques minutes, votre soutien nous est précieux ! Durant le Cercle de silence, nous respecterons la distanciation physique afin de tenir compte des contraintes sanitaires. Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique.

Nous vous avons annoncé le décès, le 24 juin, du frère Alain Richard, fondateur des cercles de silences à Toulouse, Nous avons écrit un petit texte rappelant son rôle déterminant et l'importance de ce combat non-violent pour la dignité humaine. Vous trouverez ce texte après notre signature. N'hésitez pas le faire suivre à vos amis !

Le rapport annuel sur les CRAs écrit par un groupe d'associations vient de paraître. Ce rapport est très détaillé car il décrit le fonctionnement de chacun des CRAs, fonctionnement très perturbé en 2020 par la pandémie, et il donne aussi des statistiques nationales. Ce rapport est affligeant et il justifie une fois de plus le caractère nécessaire des Cercles de silence ! Vous trouverez ce rapport sur le site web de la Cimade à l'adresse

https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2021/07/RA_CRA_2020_web.pdf

Nous espérons que votre santé est bonne et que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse

Hommage à Alain Richard, fondateur des Cercles de silence

Le fondateur des Cercles de silence, Alain Richard, est mort le 24 juin 2021, à l'âge de 96 ans. En octobre 2007, soutenu par la communauté de ses frères franciscains, il a fondé le premier Cercle de silence à Toulouse pour protester contre l'existence des Centres de Rétention Administrative (en abrégé les CRAs) et tout particulièrement contre l'existence de celui de Cornebarrieu, situé au bout des pistes de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Ce CRA de 126 places avait été construit en 2006.

Pour comprendre les motivations de cette protestation, il est utile de décrire ce que sont les CRAs et l'ampleur de la population concernée par la rétention en ces lieux. Nous tirons les informations résumées ci-dessous de l'édition 2019 du rapport annuel écrit par les associations ASSFAM-Groupe SOS Solidarités, Forumrédugiés, France Terre d'Asile, La Cimade et Solidarité Mayotte (ce rapport est disponible, par exemple sur le site web de la Cimade). Les CRAs servent à « retenir » des étrangers en situation administrative irrégulière en attente d'expulsion vers leur pays d'origine. Ce ne sont pas des prisons au sens strict car les CRAs dépendent du ministère de l'Intérieur et non pas du ministère de la Justice mais ils partagent avec les prisons bien des aspects, bâtiments enclos de barbelés, cellules aux murs nus, etc... La durée maximale de rétention a régulièrement augmenté passant de 7 jours en 1981, à 12 jours en 1998, 32 jours en 2006, 45 jours en 2011 et 90 jours depuis 2018. En 2019, Il y avait 21 CRAs en France métropolitaine avec en tout 1723 places (il existe aussi des LRAs, Lieux de Rétention Administrative pour des séjours de brève durée) et 3 CRAs dans DOM-TOM, en Guyane, Guadeloupe et à Mayotte. En 2019, plus de 53 000 personnes ont été enfermées dont 26 664 en France métropolitaine et parmi ces dernières 10157 ont été libérées (soit 41%), le plus souvent par décision d'un juge. Des enfants sont placés dans les CRAs, bien que la France

ait été condamnée à plusieurs reprises par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) pour cette pratique : en 2019, 3380 enfants ont ainsi été placés dans les CRAs dont 279 enfants en France métropolitaine et 3101 à Mayotte. Enfin, un étranger en situation administrative irrégulière arrêté peut être interné dans un CRA à des centaines de kilomètres de chez lui : si le juge ordonne sa libération, il est alors relâché à la porte du CRA, sans aucun accompagnement, sans billet de train pour rentrer chez lui, souvent en fin de journée ou même en début de nuit.

La motivation essentielle d'Alain Richard et de ceux qui l'ont accompagné dans les Cercles de silence était et est encore aujourd'hui de se battre de manière non-violente pour le respect de la dignité humaine. Alain Richard considérait que le traitement des migrants placés dans les CRAs, sans avoir commis aucun délit, est une atteinte insupportable à leur dignité et que s'opposer à ce traitement était un devoir, au nom des valeurs chrétiennes et républicaines de fraternité. De plus, la France est signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui proclame par son article 14 : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ». L'accueil de l'étranger est donc un devoir pour notre pays !

Alain Richard a tenu à ce que la protestation contre l'existence des CRAs soit non-violente. Il est difficile de résumer le long itinéraire de la découverte de la non-violence par Alain Richard. Le livre d'entretiens avec C. Henning « Une vie dans le refus de la violence » (Editions Albin Michel 2010) décrit cet itinéraire. Disons simplement qu'il l'avait découverte dans les années 60 en fréquentant l'Arche de Lanza del Vasto et pratiquée très activement aux USA, où il a longuement vécu à partir de 1973, en agissant pour le désarmement nucléaire et contre les guerres en Amérique Centrale. Le choix du silence est inspiré par plusieurs raisons : le silence est d'abord un appel à écouter sa propre conscience et il joue aussi un rôle unificateur, avec la participation au même Cercle de gens ayant des positions politiques très différentes.

La création du Cercle de silence de Toulouse a reçu une forte publicité à la fin 2007 et dans les premiers mois de 2008 et de nombreux Cercles de silence se sont alors formés, en France (près de 180 Cercles) et à l'étranger (environ 50 Cercles en Espagne, quelques Cercles en Belgique, un Cercle à Genève). Il n'est pas si fréquent qu'un mouvement local, créé sans aucun moyen financier, ait ainsi un retentissement international. Ceci est probablement dû au fait que valeurs humaines qui ont poussé à créer ces Cercles de silence sont largement partagées dans la population de nos démocraties, même si la plupart des partis politiques ont peur de soutenir l'accueil des migrants et adoptent des positions très restrictives à leur égard.

Une question rarement abordée est le coût de la politique migratoire de la France : l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), le personnel dans les préfectures affecté au traitement de ces dossiers, la construction des CRAs et leur fonctionnement, le personnel de la Police qui y est affecté, la participation au budget de l'agence européenne FRONTEX qui affecte beaucoup de moyens financiers pour contrôler les frontières de l'Europe. Tout cela a un coût sûrement très important et ces sommes seraient bien plus utiles pour aider l'intégration des migrants ou pour secourir les naufragés de la Méditerranée...

Est-il possible de dresser un bilan de ces presque 14 années de lutte ? En France, le bilan semble bien maigre, pour ne pas dire négatif, puisque la loi en France s'est durcie, avec un temps de rétention maximum multiplié par 3, le nombre de CRAs a augmenté avec la construction actuelle de 4 nouveaux CRA à Lyon, à Olivet, près d'Orléans, Bordeaux et au Mesnil-Amelot, etc... Cependant, la sensibilisation de l'opinion publique est difficile à mesurer et les Cercles de silence jouent un rôle important dans cette sensibilisation. Enfin, le passé nous enseigne que des combats justes tels que celui pour l'abolition de la peine de mort ou celui de la lutte contre le racisme sont des opérations de très longue durée. Nous pensons que le combat non-violent pour la reconnaissance inconditionnelle de la dignité de tout homme et de toute femme, initié par Alain Richard, fait partie de ces combats justes et de longue durée... Alain n'aura pas vu la fin de cette lutte mais il aura eu l'honneur d'en avoir été un artisan....